



RAPPORT D'ÉVALUATION
Version définitive

**Évaluation de l'efficacité du
système d'assurance qualité
du Séminaire de Sherbrooke**

Octobre 2019

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Séminaire de Sherbrooke s'inscrit dans une opération d'audit menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Cette opération vise à évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le document *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*¹, les collèges ont été invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante du système d'assurance qualité qui les concerne de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système. En s'appuyant sur l'appréciation qu'elle portera sur chaque composante, la Commission jugera au terme de son évaluation si le système d'assurance qualité du Séminaire et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le rapport d'autoévaluation du Séminaire de Sherbrooke, couvrant la période d'observation d'août 2013 à août 2018 et dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 30 novembre 2018. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 19, 20 et 21 février 2019². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, le conseil d'administration, la Commission des études, la régie du Collège, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des étudiants, des professionnels et des employés de soutien.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Séminaire de Sherbrooke, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes d'assurance qualité, la Commission pose un jugement sur l'efficacité du système d'assurance qualité à partir des critères et des sous-critères retenus pour chacune de ses composantes. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence, deuxième édition*, juin 2015, 79 p.

2. Outre le commissaire, M. Jean-Denis Moffet, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Sonia Kallel, directrice des études du campus de Montréal au Collège CDI, M. Sylvain Dubé, conseiller pédagogique au Collège de Bois-de-Boulogne, et M. Patrick Merrien, directeur du développement à la retraite du Cégep de Sorel-Tracy. Le comité était assisté de M^{me} Anne-Marie Soulard, agente de recherche de la Commission qui agissait à titre de secrétaire. M^{me} Élyse Beaubien, agente de recherche de la Commission, accompagnait le comité à titre d'observatrice.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité et de sa gestion.

Présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes

L'établissement

Fondé en 1875, le Séminaire de Sherbrooke est un établissement d'enseignement privé subventionné régi par la corporation religieuse qui l'a créé. Depuis 1969, le Séminaire offre, en plus de son enseignement à l'ordre secondaire, une formation d'ordre collégial. Le Séminaire s'arrime à la mission de l'école québécoise prescrite par le ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES), soit instruire, socialiser et qualifier. Il poursuit également, dans le cadre de son projet éducatif, trois orientations qui visent à assurer la croissance de la personne : l'ouverture à l'autre, au monde, à la diversité et à la nouveauté, la conscience de soi, de son potentiel et de sa place dans la société et finalement, la cohérence dans ses actions et dans ses réflexions.

Le nombre de programmes est demeuré stable au cours de la période d'observation : le Séminaire a offert sept programmes d'études à la formation ordinaire menant au diplôme d'études collégiales (DEC), dont trois à la formation préuniversitaire et quatre à la formation technique, en plus du cheminement *Tremplin DEC*. Au secteur technique, les programmes couvrent principalement trois grands domaines : les techniques physiques, de l'administration et des arts. À la formation continue, le Séminaire a offert, selon les années, entre un et trois programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) sur une possibilité de cinq programmes.

Durant la période d'observation, le nombre total d'étudiants inscrits à la formation ordinaire a diminué passant de 325 étudiants à l'automne 2013 à 251 à l'hiver 2018. À la formation continue, le nombre d'étudiants inscrits a aussi connu une diminution passant de 33 à 13. Ainsi, à la fin de la période d'observation, le Séminaire comptait 264 étudiants inscrits à temps plein. De ce nombre, 5 % étaient inscrits à la formation continue et 95 % étaient inscrits à un programme de la formation ordinaire, soit 64 % à la formation technique, 33 % à la formation préuniversitaire et 3 % au cheminement *Tremplin DEC*.

Pendant cette même période, le nombre d'employés à temps complet a diminué pour s'établir à dix à l'hiver 2018. De ce nombre, un faisait partie du personnel-cadre, huit du personnel enseignant et un du personnel de soutien. Pour ce qui est du nombre d'employés à temps partiel, celui-ci a aussi diminué passant de 88 à 66. Du nombre d'employés à temps partiel présents à la fin de la période d'observation, 2 faisaient partie du personnel-cadre, 44 du personnel enseignant, 1 du personnel professionnel et 19 du personnel de soutien.

Au moment de la visite, la structure administrative de l'ordre collégial du Séminaire était composée de la Direction du Collégial, de la Direction des services pédagogiques et de la Direction des services financiers. Ces trois directions sont sous la supervision de la

Direction générale qui relève directement du conseil d'administration du Séminaire. La Direction générale chapeaute les deux ordres d'enseignement : le secondaire et le collégial et les deux ordres partagent le même édifice. La Direction du Collégial voit à la gestion de l'enseignement tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue. Les personnes ayant occupé les fonctions de directeur général, de directrice du Collégial et de président du conseil d'administration ont changé à plusieurs reprises au cours de la période d'observation.

La démarche d'autoévaluation

Le Séminaire de Sherbrooke a effectué sa démarche d'autoévaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité sur une période s'échelonnant de l'hiver 2017 à l'hiver 2019. Pour la réalisation des travaux, un comité d'autoévaluation a été créé et il était composé de la directrice générale, de la directrice du Collégial, de trois enseignants et d'une consultante en éducation. Cette dernière avait pour mandat de rédiger le devis d'évaluation, de procéder à la collecte et à l'analyse des données quantitatives et qualitatives et de rédiger le rapport d'autoévaluation, incluant le plan d'action. Les autres membres du comité avaient le mandat de guider la consultante dans la cueillette et l'analyse des données, de commenter le rapport d'autoévaluation et de mener des consultations, notamment auprès de la Commission des études et du conseil d'administration. Le Séminaire de Sherbrooke avait déterminé deux enjeux qui ont guidé sa démarche d'autoévaluation. D'abord, le Séminaire a voulu s'assurer de la mise en place d'outils qui permettent le suivi des mécanismes et de leur application, de leur utilité et de l'adhésion du personnel. Ensuite, il a désiré s'assurer que les plans d'action élaborés lors des différentes évaluations de politiques ou de programmes permettent d'atteindre les objectifs poursuivis par les trois composantes de son système d'assurance qualité.

Le comité a déterminé les mécanismes composant son système d'assurance qualité, il a recueilli des données sur chacun de ses mécanismes en procédant à des consultations auprès des intervenants responsables de ceux-ci et en effectuant de la recherche documentaire. L'organisation des informations obtenues a mené à la construction de son système d'information et l'analyse de celles-ci lui a permis de faire ressortir les points forts et les points à améliorer afin d'alimenter le plan d'action. Au cours de la démarche, le comité a présenté ses travaux à la Commission des études et au conseil d'administration sous forme de rapport d'étape. La démarche d'autoévaluation utilisée par le Séminaire a aussi été exposée à des étudiants représentants de programmes. Le rapport d'autoévaluation ainsi que le plan d'action ont finalement été présentés à la Commission des études pour approbation et au conseil d'administration pour adoption.

Les principaux mécanismes du système d'assurance qualité

Afin d'assurer la qualité de ses programmes d'études, le Séminaire de Sherbrooke met en œuvre une Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) dont la plus récente version adoptée par le conseil d'administration du Séminaire date d'octobre 2015. La Commission l'a évaluée lors de sa réunion de décembre de la même année et l'a jugée entièrement satisfaisante. La politique s'applique à tous les programmes d'études de la formation ordinaire et de la formation continue. La finalité visée par la politique est d'assurer l'amélioration continue de la qualité des différents programmes d'études offerts aux étudiants. La mise en œuvre de la PIEP est sous la responsabilité de la Direction du Collégial.

La Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Séminaire veille, quant à elle, à la qualité de l'évaluation des apprentissages. La plus récente version de cette politique a été adoptée par le conseil d'administration du Séminaire en juin 2018. Lors de sa réunion tenue en février 2019, la Commission l'a jugée entièrement satisfaisante. La politique s'applique à tous les programmes d'études de la formation ordinaire, tant aux programmes préuniversitaires que techniques. Parmi les finalités, la politique énonce le droit des étudiants à une évaluation juste et équitable. Les objectifs de la politique sont de rendre publiques les méthodes utilisées par les professeurs pour évaluer les apprentissages, d'assurer en même temps la cohérence et la concertation entre les personnes qui effectuent les évaluations, d'éviter toute injustice, de proclamer les droits des professeurs à exercer ce jugement et des étudiants à connaître les règles qui les affectent et de reconnaître publiquement l'entière responsabilité de l'évaluation. Exceptionnellement, le Séminaire s'est aussi doté d'une PIEA qui s'applique uniquement à la formation continue. La plus récente version de cette politique a été adoptée par le conseil d'administration du Séminaire en juin 2005. Lors de sa réunion tenue en mars 2007, la Commission l'a jugée partiellement satisfaisante. La Commission avait alors recommandé au Séminaire de revoir ses règles d'évaluation de manière à s'assurer que l'élève démontre qu'il a atteint les objectifs et les standards du cours. À l'instar de la PIEP, la mise en œuvre des deux PIEA relève de la Direction du Collégial.

Au cours de la période d'observation, afin de veiller à la qualité de la planification liée à la réussite, le Séminaire a mis en œuvre deux plans de réussite soit : le *Plan institutionnel de réussite 2013-2016* et le *Plan institutionnel de réussite 2016-2020*. La dernière version actualisée du *Plan institutionnel de réussite 2016-2020* a été adoptée par le conseil d'administration du Séminaire en mars 2018. La Commission l'a évalué lors de la séance de septembre 2018 et a jugé qu'il comprenait tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La mise en œuvre de la planification liée à la réussite est sous la responsabilité de la Direction du Collégial et vise deux grandes orientations soit : l'amélioration de la réussite et l'augmentation du taux de motivation des étudiants.

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité examine la capacité de ce dernier à garantir l'amélioration continue de la qualité. Ce système est composé des mécanismes veillant à assurer la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et de la planification liée à la réussite.

Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

La PIEP constitue le principal mécanisme mis en œuvre par le Séminaire pour veiller à la qualité de ses programmes d'études. Cette politique apporte des précisions sur l'ensemble du processus d'évaluation d'un programme d'études comprenant : le partage des responsabilités entre les personnes qui interviennent dans l'évaluation d'un programme, la préparation du devis, les six critères retenus, les étapes de réalisation de l'évaluation, le contenu type du rapport ainsi que le suivi de l'évaluation. La politique confie à un comité la tâche d'évaluer un programme. Le comité est formé de trois personnes : le responsable du programme, un enseignant du programme évalué désigné par ses collègues et une personne choisie par la direction pour agir à titre de responsable du comité d'évaluation. La politique prévoit que celui-ci peut s'adjoindre d'autres collaborateurs comme des professeurs, des étudiants, des employeurs ou encore du personnel des services complémentaires à l'enseignement, s'il juge que cela est nécessaire à la réalisation de son mandat. Le responsable du comité rédige le rapport. La Direction du Collégial supervise les travaux et elle est responsable du suivi du plan d'action découlant de l'évaluation. La Commission des études est consultée à toutes les étapes de l'évaluation, c'est-à-dire du choix du programme évalué jusqu'à l'adoption du rapport incluant le plan d'action.

Les programmes à évaluer sont déterminés selon deux modes : les évaluations réalisées en tenant compte des indicateurs du tableau de bord ainsi que les évaluations à mener en tenant compte d'un calendrier prédéfini. Un tableau de bord par programme est préparé par la Direction du Collégial à la fin de chaque année. Ce tableau de bord contient des données quantitatives, qualitatives et perceptuelles qui sont recueillies annuellement grâce notamment à des sondages auprès des étudiants, à la relance des diplômés, aux bilans remis par les milieux de stages et à l'évaluation de l'enseignement faite par les étudiants. Le Séminaire utilise aussi les indicateurs statistiques provinciaux sur le cheminement

scolaire fournis par le MEES en plus de ses propres indicateurs de réussite, par programme et par cours, pour tracer le portrait de ses étudiants. Le tableau de bord est soumis à la Commission des études qui donne son avis sur les actions à envisager, telles que le déclenchement d'une évaluation de programme. Le cas échéant, les données issues du tableau de bord sont utilisées pour dresser le portrait de la population étudiante du programme évalué.

La politique prévoit un calendrier d'évaluation des programmes qui peut être revu selon les priorités établies après l'analyse des tableaux de bord. La politique établit que tous les programmes d'études doivent être évalués tous les huit ans. Elle prévoit des dispositions spécifiques pour les nouveaux programmes ou pour un programme ayant fait l'objet d'une révision majeure. Dans ce dernier cas, il est spécifié que ce programme est évalué dans l'année qui suit la fin de la deuxième cohorte alors que les nouveaux programmes sont évalués six mois après que les deux premières cohortes ont complété le programme. Durant la période d'observation, le Séminaire a évalué le programme de *Sciences de la nature* et celui de *Technologie de l'architecture* et il estime que sa PIEP encadre efficacement le processus d'évaluation.

Même s'il est prévu que la politique s'applique à tous les types de formation, la Commission constate que le Séminaire n'applique pas sa PIEP à la formation continue et n'effectue pas d'évaluation de ses AEC. Il ne procède pas non plus au suivi complet de ses programmes et de ses cohortes comme il le fait à la formation ordinaire grâce aux tableaux de bord. La Commission lui **suggère** de mettre en place des mécanismes pour s'assurer de l'application de la PIEP à la formation continue.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la pertinence des programmes, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même que l'efficacité des programmes et la qualité de leur gestion.

Le Séminaire de Sherbrooke examine la **pertinence** des programmes d'études dans le cadre des évaluations de programme. En effet, dans le cas des deux rapports d'évaluation de programme élaborés au cours de la période d'observation, des données perceptuelles recueillies auprès des diplômés, des professeurs et des employeurs, pour le programme de *Technologie de l'architecture*, sont analysées par le comité d'évaluation. Ces données sont issues des sondages de satisfaction du programme complétés par les finissants, de la relance aux diplômés et des rapports des milieux de stage dans lesquels les employeurs sont appelés à se prononcer sur la préparation des étudiants au marché du travail et sur la qualité de la formation offerte. Des données statistiques sur le taux d'admission à l'université et sur le taux de placement des diplômés sur le marché du travail sont aussi considérées pour l'analyse. L'ensemble de ces données perceptuelles et quantitatives

recueillies annuellement permet au Séminaire de se prononcer sur la pertinence de ses programmes d'études lors des évaluations de programme. Pour assurer l'adéquation de la formation aux attentes des universités, des professeurs du programme maintiennent des liens avec des professeurs et des chercheurs des universités de la région. Plusieurs projets d'études menés par les étudiants sont réalisés en collaboration avec des chercheurs universitaires. De plus, des conférences et des visites dans des laboratoires universitaires sont organisées pour les étudiants. Pour assurer l'adéquation avec le marché du travail, les professeurs du Séminaire multiplient les contacts avec les milieux de travail dans le cadre de conférences, de partenariats et lors de la supervision de stage. Aussi, plusieurs étudiants réalisent leurs épreuves synthèses de programme (ESP) en collaboration avec des entreprises de la région. L'ensemble de ces mécanismes permet au Séminaire de porter un regard critique sur l'adéquation des objectifs, des standards et du contenu des programmes aux besoins ainsi qu'aux attentes des étudiants, des universités et du marché du travail.

La **cohérence** des programmes d'études est prise en compte dans les évaluations de programme où des données perceptuelles sont recueillies à l'aide de sondages auprès de tous les étudiants inscrits dans le programme ainsi qu'auprès des professeurs. Ils doivent, entre autres, se prononcer sur le niveau de difficulté des évaluations, la clarté des consignes d'évaluation, le nombre et la répartition des évaluations et sur la concordance entre la matière enseignée et l'évaluation finale. Des questions portent aussi sur la structure et l'enchaînement logique des cours du programme et sur l'atteinte des compétences du programme. En plus de recueillir et d'analyser ces données perceptuelles, le comité d'évaluation porte un regard sur le devis ministériel, sur les grilles de cours et sur l'ensemble des plans de cours du programme. Il effectue aussi la concordance entre les compétences inscrites dans le devis ministériel et les cours où ces compétences sont prises en charge. À l'instar du Séminaire, la Commission constate que l'arrimage entre le devis ministériel, les buts généraux du programme, les compétences, les objectifs et standards, le contenu des cours, les évaluations et les plans de cours serait facilité par l'élaboration de plans-cadres pour l'ensemble des cours offerts. Le Séminaire a entamé cette opération ; les responsables de programme, qui sont des professeurs qui coordonnent les programmes, ainsi que les comités de programme ont commencé le travail à l'automne 2017. Afin de les outiller, une formation sur l'élaboration des plans-cadres leur a été offerte, mais la Commission estime que le Séminaire gagnerait à encadrer davantage les intervenants impliqués dans cette opération et à formaliser un processus d'élaboration des plans-cadres. Aussi, la Commission **invite** le Séminaire de Sherbrooke à finaliser l'élaboration des plans-cadres pour tous les cours offerts. Le Séminaire veille à ce que chaque programme produise un logigramme qui présente l'articulation entre les activités d'apprentissages et la répartition des cours dans le programme. Au cours de la période d'observation, le Séminaire a mis en place un processus de validation des plans de cours qui inclut un gabarit à l'intention des professeurs et une grille d'évaluation. Cette grille permet de vérifier la conformité des plans de cours aux différents éléments de la PIEA et elle permet aussi d'assurer que les buts généraux, les objectifs et standards sont pris en compte, qu'il y a

adéquation entre le contenu, les compétences et les évaluations et que celles-ci sont variées. La grille des plans de cours est d'abord complétée par les professeurs, puis vérifiée par le responsable de programme. La directrice du Collégial rencontre les professeurs dont la grille indique que le plan de cours présente des éléments non conformes. Des correctifs aux plans de cours sont alors demandés et le suivi est fait par la directrice du Collégial. La vérification des plans de cours se fait pour tous les nouveaux professeurs, pour tous les nouveaux cours et pour les plans de cours qui ont fait l'objet de modification après la date du début de la session. Une vérification par échantillonnage de plans de cours reconnus comme étant conformes par les responsables de programme est aussi effectuée par la directrice du Collégial toutes les sessions.

Le Séminaire se penche sur la **valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants** lors des évaluations de programme par l'analyse qu'il fait des données perceptuelles recueillies annuellement auprès des étudiants et des professeurs. Par l'analyse de ces données, il peut poser un regard notamment sur la diversité et l'efficacité des méthodes pédagogiques, sur la disponibilité des professeurs et sur la charge de travail des étudiants. En ce qui concerne la diversité des méthodes pédagogiques, cet élément constitue un des objectifs du *Plan institutionnel de réussite 2016-2020* et le suivi de la mise en œuvre des mesures prévues au plan permet au Séminaire de s'en assurer. Les responsables de programme s'appuient, de session en session, sur le tableau des taux de réussite par cours pour réaliser le suivi des étudiants et pour cibler les cours écueils. Par ailleurs, le Séminaire dépiste les étudiants ayant des difficultés en français avant même leur entrée au Séminaire par l'analyse de leur moyenne en français au secondaire et les invite à s'inscrire au Centre d'aide à la réussite si celle-ci se situe en dessous de 65 %. Les professeurs dirigent aussi leurs étudiants, si nécessaire, au Centre d'aide à la réussite et les résultats des sondages effectués annuellement auprès des diplômés témoignent de leur satisfaction à l'égard de ce service. Lors des évaluations de programme et au moment de l'évaluation de l'enseignement où les étudiants sont invités à se prononcer sur ce sujet, le Séminaire s'assure que la disponibilité des professeurs permet de répondre aux besoins d'encadrement des étudiants.

En ce qui a trait à l'**adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation**, les évaluations de programme permettent de vérifier ce critère. En effet, par l'analyse des données perceptuelles recueillies auprès des étudiants et des professeurs, le Séminaire vérifie l'adéquation des aménagements et des équipements en fonction des besoins du programme. Il s'assure aussi que le nombre de professeurs est suffisant et que leurs compétences sont adéquates pour satisfaire les besoins d'encadrement des étudiants. Pour permettre l'évaluation de l'enseignement, les étudiants sont questionnés sur les compétences disciplinaires et pédagogiques de leurs professeurs par le questionnaire d'évaluation de l'enseignement qu'ils complètent, en ligne, à la fin de leurs cours. Ce questionnaire comprend aussi des questions sur la valeur des méthodes pédagogiques, sur la justice et l'équité des évaluations, sur le contenu et l'organisation des cours et sur les plans de cours. La Direction du Collégial rencontre ensuite les professeurs

pour discuter des résultats de l'évaluation et un bilan présentant les points forts et les points à améliorer leur est remis. Les chargés de cours sont évalués de cette façon chaque session, les professeurs non permanents chaque année, et les professeurs permanents aux deux ans. Comme à la formation ordinaire, les chargés de cours de la formation continue sont évalués chaque session. La Commission constate que le Séminaire n'a pas de procédure d'évaluation officielle pour les autres catégories de personnel. Elle **invite** le Séminaire à formaliser une procédure d'évaluation pour ces catégories de personnel. Par ailleurs, les professeurs peuvent se perfectionner à l'interne et à l'externe. À l'interne, annuellement, deux formations sur des sujets variés sont données et ces rencontres sont obligatoires pour les professeurs. Le perfectionnement interne s'organise après discussions à la Commission des études où des problématiques particulières sont constatées, alors que le perfectionnement externe se réalise dans la cadre des budgets alloués et permet aux professeurs d'assister à différents colloques, congrès ou formations. La Direction des études est responsable de l'accueil des nouveaux professeurs et leur présente les politiques du Séminaire. Cet accueil se fait conjointement avec le responsable du programme qui présente le matériel pédagogique aux nouveaux professeurs tels que les plans de cours et les devis ministériels et offre un support pour la conception des évaluations. Un système de parrainage avec un professeur d'expérience est aussi mis en place pour accompagner le nouveau professeur et lui offrir le soutien nécessaire. L'adéquation des ressources matérielles aux besoins des programmes est étudiée lors des évaluations de programme, mais aussi lors des réunions des comités de programme. En effet, annuellement, les responsables de programme font des recommandations à la Direction du Collégial selon les enjeux soulevés lors des réunions des comités de programme. La Direction du Collégial fixe les priorités et adresse ses demandes à la Direction générale qui détermine les budgets alloués en fonction de sa planification stratégique. Un comité a aussi été mis en place pour procéder à une analyse de besoins pour le développement des technopédagogies afin d'orienter le Séminaire dans le choix de ses investissements.

L'efficacité des programmes est examinée lors des évaluations de programme grâce aux témoignages des étudiants, des diplômés et des professeurs et à l'analyse des taux de réussite, de persévérance et de diplomation. Dans le cadre de son analyse, le Séminaire se penche plus spécifiquement sur la capacité des évaluations à vérifier l'atteinte des objectifs établis pour le programme, sur les modalités d'accueil et d'intégration des étudiants, sur leur taux de diplomation et sur le temps pris par les étudiants pour terminer leur programme d'études compte tenu de leurs caractéristiques. En dehors des évaluations de programme, le Séminaire veille aussi à examiner l'efficacité de ses programmes d'études. Il vérifie que l'étudiant possède les préalables requis et que son dossier répond aux exigences du Règlement sur le régime des études collégiales pour être admis dans un programme d'études. Le Séminaire s'assure de connaître le profil des nouveaux étudiants inscrits en consultant les données sur le cheminement scolaire fournies par le MEES. Le Séminaire suit également, toujours à partir des données du MEES, les données de réussite, de réinscription et de diplomation de l'ensemble de ses cohortes et ces données sont

utilisées par les comités de programme notamment pour se comparer avec les autres établissements offrant les mêmes programmes. Annuellement, la Direction du Collégial produit aussi ses propres données de réussite par cours et par programme qu'elle regroupe dans un tableau de bord par programme et la directrice du Collégial intervient auprès des responsables de programme lorsqu'elle décèle des problématiques mises en évidence par l'analyse de ces données. À l'instar du Séminaire, la Commission constate que ces tableaux de bord par programme devraient être distribués aux comités de programme afin de faciliter le suivi de la réussite des étudiants pour chacun des cours, ce que le Commission **invite** à faire. Aussi, à l'aide d'une grille de conformité de l'évaluation finale, le Séminaire s'assure que les instruments d'évaluation des apprentissages permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs et des standards. La grille de conformité, adoptée par la Commission des études, permet de porter un regard sur les éléments de compétence pris en charge par l'épreuve, sur les méthodes d'évaluation et aussi de vérifier si la pondération prévue au plan de cours est respectée. Depuis la session d'hiver 2018, les professeurs utilisent la grille de conformité de l'évaluation finale. Ils la remettent ensuite à la directrice du Collégial qui vérifie à son tour la conformité, rencontre les professeurs dont les épreuves sont non conformes et leur demande de procéder aux ajustements nécessaires. Le Séminaire a offert de la formation aux professeurs pour qu'ils soient en mesure de remplir la grille adéquatement, mais la Commission constate que ceux-ci n'ont pas une compréhension commune de son application. La Commission estime que le Séminaire devrait rendre plus explicites les règles de conformité contenues dans la grille et formaliser le processus d'évaluation des épreuves finales de cours.

En ce qui concerne la qualité de la **gestion** des programmes d'études, les évaluations de programme constituent une occasion pour analyser des données perceptuelles, recueillies à partir de sondages réalisés auprès des professeurs, sur la structure de gestion du Séminaire, sur les méthodes de communication et sur les mesures mises en place pour faciliter la concertation entre les différents intervenants. L'approche-programme est favorisée par la constitution et le rôle des comités de programme. Ceux-ci sont composés des professeurs de la formation spécifique et d'un professeur de la formation générale et leur rôle est notamment de s'assurer du bon fonctionnement des programmes et de veiller au suivi des évaluations de programme. Le responsable de programme pilote le comité de programme; il établit l'ordre du jour, convoque les réunions, rédige un compte-rendu des discussions, informe la directrice du Collégial des décisions ayant un impact sur la mise en œuvre du programme et assure le suivi des modifications apportées au programme. Il veille aussi à l'encadrement pédagogique des professeurs de la formation spécifique, notamment en accompagnant les membres de son programme dans l'exercice de leurs responsabilités et en leur communiquant les orientations pédagogiques prises à la Commission des études. Celle-ci, constituée de la directrice du Collégial qui en est responsable, des responsables de programmes, d'un représentant de la formation générale et d'un représentant des services, est consultée sur différents dossiers tels que les plans-cadres, le tableau de bord des programmes et les évaluations de programme. Cette instance réalise les suivis des dossiers pédagogiques institutionnels et le rôle actif joué par les responsables de

programme permet une circulation de l'information qui contribue au bon fonctionnement des programmes. Le programme de parrainage mis en place au Séminaire permet au nouvel enseignant de connaître les différents aspects de sa tâche d'enseignement et de comprendre la structure de son programme. Aussi, en début de session, des activités d'intégration sont organisées afin de présenter les programmes aux étudiants.

À l'instar du Séminaire, la Commission considère que les évaluations de programme d'études permettent d'établir des constats et de déceler des points forts et des points à améliorer. Les rapports d'autoévaluation de programme sont accompagnés d'un plan d'action qui reprend les recommandations formulées en conclusion. Ces recommandations sont traduites en actions pour lesquelles des responsables sont désignés et un échéancier est établi. Le suivi du plan d'action découlant de l'évaluation de programme se fait par le comité de programme et par le responsable de programme qui rend compte à la Commission des études des modifications à apporter. Les interventions du responsable de programme sont soutenues par le biais de comptes-rendus des réunions du comité de programme. À chaque début d'année, la directrice du Collégial dépose à la première rencontre de la Commission des études son plan de travail qui tient compte, entre autres, du suivi des recommandations issues des évaluations de programmes.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Le Séminaire a actualisé sa PIEP en octobre 2015, notamment à la suite d'un avis émis par la Commission dans son rapport d'évaluation d'avril 2015. La Commission recommandait au Séminaire d'inclure à sa politique les critères de pertinence et d'efficacité pour ses évaluations de programme afin de dresser un portrait complet, ce qu'il a fait. La Commission constate la capacité du Séminaire d'assurer l'amélioration continue de ses programmes d'études par la révision et l'actualisation des mécanismes et des outils supportant leur mise en œuvre tels que la PIEP, le processus de validation des plans de cours et la grille de conformité de l'évaluation finale.

En somme, le Séminaire met en œuvre des mécanismes veillant à la qualité des programmes, démontre sa capacité à les réviser et, le cas échéant, à les actualiser. La Commission souligne les efforts investis par le Séminaire pour développer des outils qui, d'une part, soutiennent la mise en œuvre de la PIEP et, d'autre part, permettent de mener des évaluations de programme qui dressent un portrait complet de ceux-ci. La Commission observe aussi la fluidité des communications entre les instances du Séminaire. Par ailleurs, la Commission rappelle au Séminaire qu'elle lui suggère de mettre en place des mécanismes pour s'assurer de l'application de la PIEP à la formation continue, qu'elle l'invite à finaliser l'élaboration des plans-cadres pour tous les cours offerts, qu'elle l'invite à formaliser une procédure d'évaluation pour toutes les catégories de personnel et qu'elle l'invite à distribuer les tableaux de bord par programme aux comités de programme afin de faciliter le suivi de la réussite des étudiants pour chacun des cours.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.

Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Le mécanisme principal que le Séminaire de Sherbrooke met en œuvre pour assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages est sa PIEA et la Direction du Collégial est responsable de sa diffusion, de son application et de sa révision. Cette politique prescrit les normes et les règles au regard de l'évaluation sommative des apprentissages, de l'ESP, de la révision de notes, des plans de cours, des modalités d'application de la dispense, de l'équivalence et de la substitution ainsi que de la sanction des études. Elle précise aussi les responsabilités des professeurs, des responsables de programme, de la Commission des études et de la Direction du Collégial. Aussi, différents outils pour soutenir l'exercice des responsabilités, notamment au regard de la rédaction et de la validation des plans de cours et des évaluations finales de cours, sont produits par la Direction du Collégial. Le Séminaire possède aussi une PIEA qui s'applique uniquement à la formation continue, mais la Commission constate, à l'instar du Séminaire, que celle-ci est caduque et que l'ensemble des outils développés par la Direction du Collégial pour veiller à la justice et l'équité des évaluations ne sont pas appliqués à la formation continue. Dans son plan d'action, le Séminaire prévoit appliquer les mécanismes de validation des plans de cours et des évaluations finales de cours à la formation continue et aussi actualiser la PIEA de la formation continue afin de la mettre en œuvre, ce que la Commission **l'invite** à faire. Cependant, afin d'assurer une cohérence dans l'évaluation des apprentissages, la Commission encourage le Séminaire à intégrer la formation continue dans la PIEA de la formation ordinaire.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

Le Séminaire veille à la **justice** de l'évaluation des apprentissages des étudiants en les informant de diverses façons des règles d'évaluation inscrites dans sa PIEA, disponible sur Omnivox. Les règles d'évaluation sont aussi incluses dans les plans de cours et le processus de validation des plans de cours, incluant l'utilisation d'un gabarit, une vérification par le coordonnateur à l'aide d'une grille et une rétroaction de la directrice du

Collégial, permet au Séminaire de s'en assurer. La PIEA du Séminaire prescrit que les critères d'évaluation ainsi qu'une grille de correction doivent être remis par écrit par le professeur lors de la présentation d'une évaluation. Lors de la visite, la Commission a pu noter que les pratiques de diffusion des critères d'évaluation sont inégales et que les étudiants ne les connaissent pas toujours à l'avance. C'est pourquoi elle **suggère** au Séminaire de mettre en œuvre un mécanisme pour s'assurer de la diffusion des critères d'évaluation auprès des étudiants afin de contribuer à l'impartialité des évaluations. D'autre part, la Commission constate que la procédure concernant la révision de notes est prévue à la PIEA et que celle-ci est connue des étudiants.

Le Séminaire de Sherbrooke s'assure de l'**équité** de l'évaluation des apprentissages en s'appuyant sur le processus de rédaction et de validation des plans de cours et sur un outil de vérification des évaluations finales de cours, soit la grille de conformité de l'évaluation finale de cours. En effet, le processus de validation des plans de cours permet au Séminaire de porter un regard sur le lien entre l'évaluation finale de cours et le contenu enseigné. Ce processus contribue aussi à l'équivalence des évaluations, car le Séminaire s'assure que les professeurs qui donnent le même cours ont un plan de cours unique, comme c'est le cas à la formation générale. La grille de conformité de l'évaluation finale de cours dont le Séminaire s'est doté lui permet de s'assurer que celle-ci est conforme aux prescriptions de la PIEA, du plan de cours, du devis ministériel et qu'elle témoigne de l'atteinte des compétences rattachées au cours. Une section de la grille de conformité est dédiée aux évaluations en équipe ; une vérification est faite pour s'assurer que les étudiants reçoivent une note individuelle lors des travaux d'équipe. L'utilisation de la grille de conformité de l'évaluation finale est obligatoire depuis la session d'hiver 2018 et la Direction du Collégial effectue un suivi des problématiques soulevées et des améliorations à apporter aux évaluations le cas échéant. Cependant, la Commission constate, tout comme le Séminaire, que l'application de la grille n'est pas comprise de façon uniforme par les professeurs, ce qui génère des écarts dans la façon dont elle est utilisée. La Commission **suggère** au Séminaire d'explicitier et de formaliser son processus d'évaluation des épreuves finales de cours. En ce qui concerne les ESP, le Séminaire a décelé des différences importantes entre les programmes d'études du Séminaire. À cet effet, le Séminaire prévoit dans son plan d'action retravailler l'ensemble des ESP pour s'assurer d'une meilleure prise en charge des devis ministériels, d'une interprétation commune des buts ou des intentions éducatives, de la contribution de la formation générale et de l'identification des disciplines contributives, afin qu'elles puissent s'équivaloir d'un programme à l'autre. Le Séminaire entend aussi se doter d'un gabarit et d'un guide permettant de soutenir et d'encadrer les responsables de programmes ainsi que les professeurs lors de la révision des ESP. La Commission encourage le Séminaire à poursuivre l'ensemble des travaux prévus au plan d'action au regard de la révision des ESP afin de permettre à chaque étudiant, individuellement, de démontrer qu'il a atteint les objectifs selon les standards visés par son programme d'études.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Le Séminaire de Sherbrooke a révisé la PIEA de la formation ordinaire à plusieurs reprises au cours de la période d'observation. La révision de la PIEA est inscrite à l'ordre du jour d'une réunion pédagogique qui a lieu à chaque fin de session. La PIEA de la formation continue n'a été ni révisée ni modifiée. Cependant, comme à la formation ordinaire, l'évaluation des chargés de cours de la formation continue est réalisée chaque session, ce qui permet à la Direction du Collégial de recueillir de l'information pertinente sur l'évaluation des apprentissages, sur le respect de quelques articles de la PIEA et d'intervenir rapidement auprès des enseignants évalués, et ce, de façon individuelle. Le Séminaire témoigne dans son rapport de la révision et de l'actualisation d'autres mécanismes durant la période d'observation, comme le processus de validation des plans de cours ainsi que le mécanisme de vérification de la conformité des évaluations finales de cours. La Commission souligne le souci du Séminaire à modifier sa politique de la formation ordinaire au gré des constats que sa mise en œuvre permet d'établir.

Somme toute, le Séminaire met en œuvre des mécanismes veillant à la qualité de l'évaluation des apprentissages, démontre sa capacité à les réviser et, le cas échéant, à les actualiser. La Commission estime que le Séminaire a démontré sa capacité à développer de nouveaux mécanismes en réponse aux constats issus du regard critique qu'il pose sur la qualité de l'évaluation des apprentissages. Ainsi, la Commission souligne le travail du Séminaire pour développer et améliorer des outils d'accompagnement destinés aux professeurs pour l'élaboration de leurs plans de cours et de leurs évaluations finales de cours. La Commission rappelle au Séminaire qu'elle l'**invite** à appliquer ses mécanismes de validation des plans de cours et des évaluations finales de cours à la formation continue ainsi qu'actualiser la PIEA de la formation continue, comme prévu dans son plan d'action. Elle lui rappelle aussi qu'elle l'encourage à intégrer la formation continue dans la PIEA de la formation ordinaire afin d'assurer une cohérence dans l'évaluation des apprentissages. La Commission a aussi suggéré au Séminaire d'explicitier et de formaliser son processus d'évaluation des épreuves finales de cours et de mettre en œuvre un mécanisme pour s'assurer de la diffusion des critères d'évaluation auprès des étudiants afin de contribuer à l'impartialité des évaluations.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent généralement l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages.

Les mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Le *Plan institutionnel de réussite 2013-2016* et le *Plan institutionnel de réussite 2016-2020* ont constitué, au cours de la période d'observation, les principaux mécanismes mis en œuvre par le Séminaire pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs institutionnels associés à sa planification liée à la réussite. Le *Plan de réussite 2016-2020*, en vigueur au terme de la période d'observation, a été élaboré à partir des constats tirés du bilan des mesures du plan précédent. Il comprend quatre objectifs : le premier concerne l'efficacité du Centre d'aide à la réussite, le deuxième vise l'amélioration de la qualité de la langue d'enseignement, le troisième touche le soutien aux étudiants en difficulté d'apprentissage et le quatrième vise l'augmentation de la motivation des étudiants par des approches pédagogiques novatrices et axées sur les technologies. Chaque objectif du plan est accompagné de deux à cinq mesures retenues pour l'atteindre et auxquelles sont associés des indicateurs mesurables, des pistes d'action, des responsables, un échéancier et un calendrier de réalisation du suivi des mesures. La Direction du Collégial assume la responsabilité de la mise en œuvre du *Plan institutionnel de réussite 2016-2020* et la Commission des études, le responsable du Centre d'aide à la réussite, le responsable des services adaptés, la responsable du service d'orientation et les responsables de programme interviennent dans la mise en œuvre et le suivi du plan. Aussi, le Séminaire produit annuellement des tableaux de bord qui présentent des données perceptuelles et des données statistiques institutionnelles, par programme, liées à la réussite, à la persévérance et à la diplomation.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de la planification liée à la réussite contribuant à l'atteinte des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

En ce qui concerne la **mise en œuvre** de sa planification liée à la réussite, le Séminaire veille à ce que les objectifs de son plan de réussite soient pris en charge par les responsables des différentes mesures inscrites au plan. C'est en Commission des études que s'effectue le partage des responsabilités reliées aux objectifs du plan. Les

responsables de programme s'assurent de transmettre les orientations prises par la Commission des études à leur équipe programme et ils veillent au suivi des travaux effectués par celle-ci. Les responsables de programme ne produisent pas de plan de travail ou de bilan en lien avec la mise en œuvre du plan de réussite, mais effectuent un suivi régulier à la Commission des études au regard des mesures dont ils sont responsables. Les responsables du Centre d'aide à la réussite et des services adaptés contribuent aussi à la prise en charge et au suivi de certaines mesures inscrites au plan de réussite. Ces derniers produisent annuellement un bilan des activités effectuées en lien avec le plan de réussite et ce bilan est présenté à la Commission des études. À l'aide de l'ensemble des informations fournies par les responsables des mesures, le Séminaire procède à un bilan de mi-parcours de son plan de réussite qui lui permet d'effectuer un suivi de la mise en œuvre des mesures associées aux objectifs du plan de réussite. Ce bilan de mi-parcours présente, pour chaque mesure, les actions accomplies et les obstacles rencontrés. Des recommandations sont aussi ajoutées au document et des modifications ou des ajustements aux mesures peuvent être proposés par la Commission des études lorsqu'elle prend connaissance de ce bilan. La Commission estime que le Séminaire s'assure que les objectifs du plan sont pris en charge par les différents intervenants, que les moyens sont en lien avec les objectifs du plan, que les responsabilités sont assumées et que les échéanciers du plan de réussite sont respectés.

Le **suivi des résultats** du plan de réussite s'effectue notamment grâce au suivi des indicateurs de réussite produits par le Séminaire et à partir des données obtenues via les sondages menés annuellement auprès des étudiants, ce qui permet de mesurer la satisfaction de ceux-ci à l'égard du Centre d'aide à la réussite, des services adaptés et de l'utilisation des technopédagogies dans leur programme. Le Séminaire dispose de nombreuses sources de données qualitatives et quantitatives, au regard de la réussite : des indicateurs de réussite institutionnels, des indicateurs sur le cheminement scolaire du MEES, des sondages de satisfaction des étudiants, les bilans du Centre d'aide à la réussite, les bilans des services adaptés. À partir de ces données, la Direction du Collégial effectue régulièrement un suivi du plan d'action du plan de réussite et ce suivi est inscrit dans son plan de travail annuel. La Commission remarque toutefois que ce suivi du plan d'action sert au suivi des moyens mis en œuvre concernant chacun des objectifs du plan de réussite, plutôt qu'au suivi des résultats obtenus en fonction de résultats attendus. En effet, la Commission observe que le document présentant le suivi du plan d'action du plan de réussite de même que les bilans produits par les différents intervenants impliqués dans la mise en œuvre du plan de réussite font état des actions menées pour une année donnée sans établir de liens entre celles-ci et le niveau d'atteinte des objectifs du plan de réussite. Pour ces raisons, la Commission **suggère** au Séminaire de s'assurer que l'application des différents mécanismes soit structurée de façon à permettre de suivre la progression vers l'atteinte des objectifs, de déceler les points forts et d'effectuer une prise en charge des améliorations à apporter.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Au cours de la période d'observation, le Séminaire a procédé à l'actualisation du *Plan institutionnel de la réussite 2016-2020* pour répondre à la recommandation de la Commission qui lui demandait de formuler ses objectifs en termes de résultats attendus accompagnés d'indicateurs pertinents et mesurables pour l'ensemble des objectifs de son plan. Le Séminaire a aussi développé différents mécanismes pour veiller à la mise en œuvre et au suivi de son plan. Cependant, la Commission note que le suivi du plan d'action que le Séminaire mène pour effectuer le suivi de la mise en œuvre de son plan est descriptif et qu'il ne lui permet pas de poser un regard critique sur l'efficacité des moyens, ce que le Séminaire aurait avantage à faire afin d'améliorer de façon continue la qualité de sa planification liée à la réussite.

De façon générale, la Commission considère que le Séminaire met en œuvre des mécanismes veillant à la qualité de la planification liée à la réussite et qu'il démontre sa capacité à les réviser et, le cas échéant, à les actualiser. La Commission souligne la quantité de données statistiques et perceptuelles recueillies par le Séminaire qui lui permettent d'effectuer un suivi de la mise en œuvre des mesures associées aux objectifs du plan de réussite. Par ailleurs, la Commission rappelle au Séminaire qu'elle lui suggère de s'assurer que l'application des différents mécanismes soit structurée de façon à permettre de suivre la progression vers l'atteinte des objectifs, de déceler les points forts et d'effectuer une prise en charge des améliorations à apporter.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité de la planification liée à la réussite.

Regard du Collège sur l'ensemble du système d'assurance qualité

Au terme de sa démarche d'autoévaluation, le Séminaire pose un regard sur la démarche qu'il a effectuée et sur l'ensemble de son système d'assurance qualité. Il estime que l'analyse approfondie des mécanismes institutionnels lui a permis de constater à quel point sa politique institutionnelle d'évaluation de programme, sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et son plan de réussite sont interreliés. La gestion intégrée de la qualité amène le Séminaire à se questionner sur ses valeurs et sur ses attentes. Ainsi, il affirme que la prise en charge de son système d'assurance qualité est rendue possible grâce à la participation, la collaboration et l'implication de l'ensemble de son personnel. De plus, le Séminaire juge que son système d'information est satisfaisant même s'il estime que celui-ci pourrait être ajusté pour permettre un plus grand partage des données relatives à chacun des programmes d'études.

Par ailleurs, la Commission constate que le Séminaire a, au cours de la période d'observation, élaboré de nouveaux mécanismes pour assurer la qualité de l'évaluation des programmes, de l'évaluation des apprentissages et de la planification liée à la réussite. La Commission constate que la mise en œuvre de ceux-ci est récente et elle estime que le Séminaire gagnerait à documenter l'ensemble de ses mécanismes et à formaliser leur application afin d'en assurer leur efficacité.

Plan d'action

Le Séminaire de Sherbrooke a produit un plan d'action au terme de sa démarche d'autoévaluation. Il a déterminé sept objets d'intervention qui se déploient en seize actions à entreprendre au regard des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. La Commission estime que le plan d'action est en lien avec les résultats de la démarche d'autoévaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité qu'a menée le Séminaire et que les actions prévues sont de nature à améliorer l'efficacité de son système d'assurance qualité. Les responsabilités pour la réalisation des différentes actions envisagées ont été assignées et un échéancier a été établi.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que le système d'assurance qualité du Séminaire de Sherbrooke et la gestion qu'il en a faite garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité.

Le Séminaire de Sherbrooke met en œuvre des mécanismes qui veillent à assurer la qualité de ses programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants et de sa planification liée à la réussite. D'abord, en ce qui concerne la qualité des programmes d'études, la PIEP du Séminaire a bien encadré le processus d'évaluation des programmes. Ces évaluations ont permis au Séminaire de dresser un portrait complet de ses programmes et de déceler les améliorations à apporter. Le Séminaire actualise sur une base régulière l'ensemble des mécanismes et des pratiques qu'il met en œuvre pour assurer l'amélioration continue des programmes d'études. Par ailleurs, la Commission suggère au Séminaire de mettre en place des mécanismes pour s'assurer de l'application de la PIEP à la formation continue et elle l'invite à finaliser l'élaboration des plans-cadres pour tous les cours offerts, à formaliser une procédure d'évaluation pour toutes les catégories de personnel et à distribuer les tableaux de bord par programme aux comités de programme afin de faciliter le suivi de la réussite des étudiants pour chacun des cours. Quant à la qualité de l'évaluation des apprentissages, le Séminaire s'est doté de mécanismes pour soutenir l'application de sa PIEA. Il veille à la justice et à l'équité des évaluations en outillant les professeurs de gabarits et de procédures pour l'élaboration et la validation des plans de cours et des évaluations finales de cours. La Commission invite le Séminaire à appliquer les mécanismes de validation des plans de cours et des évaluations finales de cours à la formation continue ainsi qu'à actualiser la PIEA de la formation continue. Elle l'encourage à intégrer la formation continue dans la PIEA de la formation ordinaire afin d'assurer une cohérence dans l'évaluation des apprentissages. Elle lui suggère aussi de mettre en œuvre un mécanisme pour s'assurer de la diffusion des critères d'évaluation auprès des étudiants afin de contribuer à l'impartialité des évaluations en plus d'explicitier et de formaliser son processus d'évaluation des épreuves finales de cours. Finalement, en ce qui a trait à la planification liée à la réussite, le Séminaire dispose d'un plan de réussite et de nombreuses données statistiques et perceptuelles lui permettent d'effectuer un suivi de la mise en œuvre des mesures associées aux objectifs de son plan de réussite. Par ailleurs, la Commission suggère au Séminaire de s'assurer que l'application des différents mécanismes soit structurée de façon à permettre de suivre la progression vers l'atteinte des objectifs, de déceler les points forts et d'effectuer une prise en charge des améliorations à apporter.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité, le Séminaire de Sherbrooke souscrit aux avis formulés et aux jugements émis par la Commission.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

COPIE CERTIFIÉE CONFORME